



Photo : Alain Lagrave

Pastoralisme dans le Parc national des Cévennes, classé Réserve de biosphère par l'Unesco.

Réserver l'avenir

Réserves de biosphère : de quoi parle-t-on ?

Disons-le, en France, les Réserves de biosphère sont discrètes et méconnues. Leur appellation est souvent jugée difficile à comprendre : le mot Réserve est connoté négativement pour beaucoup, évoquant surtout des interdictions, alors qu'il a ici un autre sens, plus positif : il s'agit de *réserver* pour l'avenir, maintenir à long terme des ressources précieuses et vitales, par une gestion prudente et adaptée. La notion de biosphère, méconnue du grand public, donne souvent lieu à une incompréhension : beaucoup croient à tort qu'il s'agit de nature sans les humains, alors que ces derniers font évidemment partie du tissu vivant qui entoure notre planète. Les multiples liens vitaux des humains avec le reste du vivant sont souvent ignorés. Le label de l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) que portent les Réserves de biosphère est souvent mieux appréhendé que leur approche de la conservation de la biodiversité. Les réserves de biosphère de l'Unesco portent pourtant en elles une utopie, celle d'être des lieux où les humains vivent en harmonie avec la nature ! Dans la situation de crises profondes dans laquelle nous nous trouvons, elles se présentent comme des sites

expérimentant la mise en œuvre de tous les objectifs du développement durable.

Rappelons que les Réserves de biosphère ont été développées dans le cadre du Programme scientifique sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'Unesco, dès 1971. Elles en sont les territoires d'expérimentation au niveau mondial. Les premières, en France, sont la Camargue, la Vallée du Fango en Corse et l'atoll de Taïaro en Polynésie française, désignées dès 1977, sites emblématiques, à haute valeur naturaliste, très suivis par la communauté scientifique. En un demi-siècle, le concept de Réserve de biosphère s'est structuré et formalisé¹, les procédures de désignation, d'examen périodique et de retrait éventuel en cas de manquement aux critères internationaux ont été précisées, les modalités de mise en œuvre développées². En un demi-siècle, s'est également constitué un réseau mondial de 734 réserves de biosphère dans 134 pays à ce jour, dont 16 en France. Des Réseaux régionaux (en Europe, Afrique, Asie), portant sur des écosystèmes ou des thèmes particuliers (îles et côtes, montagnes, zéro plastique, etc.), des réseaux nationaux, sont autant de dispositifs d'échanges de bonnes pratiques, d'expérimentation et de collaboration.

en bref

BIODIVERSITÉ

Disparition des Haies

Photo : Jean-Marie Rouvreau



Des milliers de kilomètres de haies, réserves de biodiversité, disparaissent chaque année en France, et les programmes de plantation ne sont pas suffisants pour enrayer cette dynamique, d'après un récent rapport du ministère de l'Agriculture. En réaction, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a déclaré qu'il lancerait une concertation pour construire un « pacte en faveur de la haie ». Depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français, à cause du « remembrement » des terres agricoles et de la mécanisation de l'agriculture. La tendance s'accélère, avec plus de 23 000 km/an de haies détruits entre 2017 et 2021, contre 10 400 km/an entre 2006 et 2014. Les haies sont pourtant très utiles face au changement climatique, car elles brisent le vent, permettent de lutter contre l'érosion et servent d'abri à de multiples espèces. Elles retiennent aussi l'eau et stockent le carbone.

Source : RSE DATA NEWS.



Champ d'oliviers sur le Mont Ventoux, classé Réserve de biosphère par l'Unesco.

Photo : SMAEMW

Des territoires vivants et résilients

La Réserve de biosphère est un modèle de gestion, conçu pour s'adapter avec souplesse à différentes échelles et dans une grande variété de contextes géographiques, écologiques, socio-politiques, culturels. Il s'agit d'établir des territoires vivants, résilients, au travers d'une gestion équilibrée. Pour que sa mise en œuvre soit pleinement efficace, les documents cadre invitent à harmoniser les politiques locales, nationales et internationales (européennes notamment) : comment agir efficacement et profondément en faveur de la biodiversité si le niveau de financements publics en faveur de la biodiversité (estimés à 2,3 milliards d'euros en 2022 pour la France) est très inférieur au montant des subventions qui lui sont dommageables (10,2 milliards d'euros)³ ?

Le modèle « Réserve de biosphère » invite à intégrer une ou plusieurs aires protégées à long terme, entourées ou reliées par des zones tampon (qui assurent des fonctions de corridors écologiques). Un objectif majeur est d'y conserver ou restaurer la biodiversité, en retrouvant une diversité d'habitats, des espèces emblématiques et ordinaires, animales comme végétales, des sols vivants... Chaque réserve comprend donc des aires protégées, là où des espèces et écosystèmes rares le nécessitent. Il s'agit en France de zones cœurs de Parcs nationaux (Cévennes, Guadeloupe), de réserves naturelles (Camargue, Rochers et tourbières du Pays de Bitche, Réserve naturelle nationale de Ristolles - Mont-Viso, Réserve naturelle de Scandola, etc.), ou d'autres formes de protection : réserves biologiques domaniales en forêt de Fontainebleau, zones de nature et de silence

du Luberon, etc. Ainsi, les premières protections établies au Mont Ventoux, des arrêtés de protection de biotope, l'ont été pour sa reconnaissance en Réserve de biosphère en 1990, et se sont étoffées depuis.

Accompagner les acteurs

Ces lieux particulièrement dédiés à la conservation sont intégrés dans un espace plus grand, zone de coopération de la Réserve de biosphère, siège des multiples activités humaines. Il s'agit d'établir là un projet de développement soutenable pour le territoire, co-construit avec ses parties prenantes et les habitants. L'enjeu est d'accompagner tous les acteurs (élus, entreprises, associations, etc.) pour plus de durabilité. Chaque réserve est dotée d'une gouvernance ouverte, associant un éventail aussi large que possible de parties prenantes. Le parti-pris est celui d'un travail permanent au contact des acteurs, la recherche avec eux de solutions viables, acceptables, souvent dans une posture d'animation et d'accompagnement. Cela implique souvent la gestion de conflits et des

Photo : Alice Roth



Forum pour les jeunes dans le Parc national des Cévennes, animé par l'association des jeunes du MAB : Co'MAB.

situations de médiation. Cela nécessite aussi des arènes de discussions correctement animées, le déploiement d'approches participatives. Le besoin de ces compétences a conduit le MAB France à établir, avec l'université de Toulouse, une formation spécifique de master 2, le master MAB.

Le parti-pris des Réserves de biosphère est de considérer que la biodiversité et les ressources naturelles doivent être considérées partout et notamment dans le cadre de toutes les activités humaines. La recherche de compromis porte par exemple sur la gestion forestière, par des conventions de gestion ou chartes forestières de territoire. Autre exemple, le dispositif de charte d'engagement des éco-acteurs, proposé à tout type d'entreprise s'engageant formellement à progresser sur différents éléments de durabilité : consommation d'eau et de matières premières, limitation et gestion des déchets, énergies renouvelables, gestion des espaces verts lorsqu'il y en a, mais aussi contribution au lien social et culturel, et au développement local. C'est par le mouvement massif et positif, l'engagement de citoyens, d'acteurs, que des changements transformateurs peuvent intervenir. Ainsi, chaque année, des trophées sont décernés aux acteurs qui portent des projets innovants et originaux, contribuant à la durabilité de leur territoire et pouvant servir d'exemples. L'éducation, la formation, la sensibilisation, sont donc également au cœur du projet : éducation à l'environnement et au développement durable pour jeunes et moins jeunes, en s'appuyant, en France, sur les dispositifs nationaux : Atlas de la biodiversité communale, aires éducatives terrestres et marines, école dans la nature... Établir un dialogue fructueux avec le monde scientifique, impliquer les jeunes sont aussi des enjeux majeurs des Réserves de biosphère alors que le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité nous obligent à repenser à très court terme tous nos modes de développement, et donc à être créatifs.

La mise en œuvre effective d'une Réserve de biosphère est pourtant une affaire de long terme car leur approche est ascendante. Des sites se montrent intéressés par une candidature sans avoir été sollicités pour cela, en dépit de l'absence totale de moyens dédiés à ce jour,



Photo : PNMI

Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise. Elles sont des sites de démonstration pour les Objectifs de Développement Durable de l'agenda 2030.

Le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) est un programme scientifique intergouvernemental visant à établir une base scientifique afin d'améliorer les relations entre les individus et leur environnement. Il associe sciences exactes, naturelles et sociales pour améliorer les moyens de subsistance des populations et sauvegarder des écosystèmes naturels et gérés. Il promeut ainsi des approches novatrices du développement économique qui sont socialement et culturellement adaptées et viables du point de vue environnemental. Sa vision est celle d'un monde dans lequel les individus ont conscience de leur avenir commun et de leurs interactions avec la planète, et œuvrent ensemble, de manière responsable, à l'édification de sociétés prospères en harmonie avec la biosphère. Le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) sont au service de cette vision au sein comme en dehors des Réserves de biosphère.

Pour en savoir plus : fr.unesco.org/mab et www.mab-france.org.

sur des initiatives d'élus, de chercheurs ou d'acteurs socio-professionnels. Le MAB France accompagne alors ces porteurs de projet si celui-ci peut devenir recevable par l'Unesco. Alors que la stratégie nationale pour la biodiversité et la stratégie nationale des aires protégées doivent se déployer, dont il n'est pas sûr que les résultats soient à la hauteur des enjeux comme pour les précédentes, il serait heureux de pouvoir encourager toute initiative de protection ou de gestion durable émanant d'acteurs des territoires, de façon pragmatique. ■

Texte : Catherine Cibien, directrice du MAB France, comité français du programme sur « l'Homme et la biosphère », MAB de l'Unesco.

Biblio

1- Unesco, 1996. Réserves de biosphère : la Stratégie de Séville et le cadre statutaire du Réseau mondial. Unesco, Paris.

2- Unesco, 2022. Directives techniques pour les réserves de biosphère. *Corporate author* : UNESCO. Document code : SC-EES/22/1 Rev. Collation : 126 pages : illustrations.

3- Dumoulin V., et al. 2022. *Le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour 2030*. Rapport de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable.